

Le Quotidien du Peuple

Quotidien marxiste-léniniste

VENDREDI 29 FEVRIER 1980 - No 41 (Nouvelle série)

Commission paritaire N° 56 942

Tél. 205.51.10

2F

BARRE RECORDMAN DE LA HAUSSE

La hausse des prix de 1,9% en janvier vient aggraver la baisse du pouvoir d'achat officiellement constatée pour l'année 1979

Janvier 79

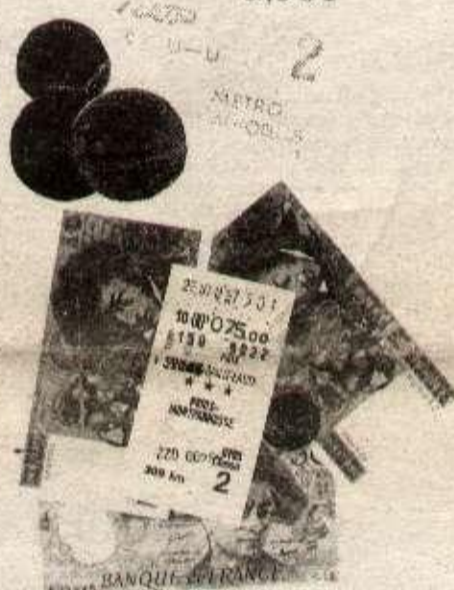
Janvier 80



2,05F

Ticket métro

2,50F



Transports
+ 17,4%



Oeufs
+ 11,2%

«Sans complaisance ni accommodement», c'est ainsi que Barre plus satisfait que jamais entend poursuivre la politique qui s'est traduite en janvier par un indice record de hausse des prix. Avec la plus forte hausse mensuelle enregistrée officiellement depuis 20 ans, le pouvoir d'achat des travailleurs accentue son évolution dans le sens de la régression. Ce fait quoique officiellement constaté par les statistiques, est formellement contesté par le premier ministre. Selon lui, les esprits «normalement conformés» doivent admettre comme une évidence que le pouvoir d'achat a augmenté. Sans doute confond-il... avec les profits capitalistes.

Quant aux hausses, elles seraient exclusivement imputables à l'augmentation des coûts de l'énergie. Il s'agit là d'après Barre, d'un talibé en béton. Mais on n'attend pas d'un malfaisant de haut vol qu'il produise des alibis-pas-soires.

Cependant, les indications fournies par la dernière étude de conjoncture établie par l'INSEE apportent, en dépit de leur caractère officiel, et donc pour partie contestable, permettent de lever un coin du voile sur les mécanismes réels qui conduisent à une situation aussi mauvaise pour les travailleurs.

Suite page 4
et lire notre éditorial page 3

Stoléro et les sans-papiers : répression d'abord

Ali Alkan retenu une nuit par la police

Il avait témoigné à l'émission de FR3 il y a 3 semaines



Leur grève en est ce vendredi, à son 18e jour. Les grévistes sont maintenant à l'église Saint-Bruno, 9 rue Saint-Bruno dans le 18e. Ils sont 16, le plus âgé d'entre eux, ayant été hospitalisé samedi dernier.

Clet Ansquer condamné à un mois de prison ferme

Plus de 3 000 manifestants
à Quimper

Lire page 4

Accord entre élus du PCF et du PS

L'union de la gauche bouge encore

Lire page 4

Gala gratuit à Paris pour Sakharov

2 500 personnes ont assisté, mercredi soir, au gala gratuit de soutien à Sakharov. 2 000 autres personnes, dans l'impossibilité de rentrer, faute de place, sont restées dehors, scandant des slogans. Des personnalités de divers horizons politiques étaient présentes dans la salle : Mitterrand, Rocard, Estrella l'Argentin qui vient d'être libéré, Roman Polanski, Olivier Messiaen le musicien, etc...

Alors que la grève de la faim des travailleurs sans papiers de la confection en est à son 18e jour et que le meeting organisé la semaine dernière par la CFDT et les travailleurs en lutte a montré une grande mobilisation, le pouvoir commence à user de la répression.

Ali Alkan, chef d'un atelier clandestin qu'on avait pu voir à visage découvert lors de l'émission de FR3, le *Nouveau Vendredi*, il y a maintenant trois semaines, a été retenu et interrogé toute une nuit par la police. Il est reconvoqué pour le 5 mars. Un autre travailleur turc sans papiers a également été convoqué.

Le souci «humanitaire et social» affiché par Stoléro trouve la une traduction plus conforme à la réalité que voulait cacher cette image trompeuse.

Les discussions ouvertes n'ont pour l'instant rien donné, et, par ce genre de mesure, les autorités veulent sans aucun doute intimider les travailleurs en lutte à la veille de la vente sauvage de vêtements fabriqués par les sans-papiers qu'organise ce vendredi la CFDT à 11 h devant le Grand-Palais où se déroule la semaine du travail manuel, et à quelques jours du grand gala de solidarité, dimanche 2 mars à 15 h à la Mutualité.

luttons ouvrières



Campagne de soutien au Quotidien du Peuple Pour l'existence en France d'un quotidien communiste

ABONNEZ-VOUS, FAITES DES ABONNES 4 MOIS : 100F

Abonnement 1 an : 350F

En cadeau (au choix) :

Un jeu de 10 diapositives inédites sur la Chine

Un livre de 80 pages :

«Munich 1938 : de la capitulation à la guerre»

NOM (en majuscules) :
 Prénom :
 Adresse :
 Cadeau choisi :

A retourner à : Le Quotidien du Peuple
 BP 225 - 75927 PARIS Cedex 19
 Libeller les chèques à «Aujourd'hui Presse»
 Société Générale 200 208 66

**Roubaix : la chronique noire du textile (2)
 A Roubaix-Tourcoing :
 Moreac, Filature Sion, Peignages...**

Au fil des luttes

De notre correspondant à Roubaix

Nous n'allons pas présenter ici un tableau complet de la situation de l'emploi et des luttes dans le textile de Roubaix-Tourcoing mais, à travers quelques exemples récents montrer les conditions concrètes que doivent affronter les travailleurs dans leur combat.

LES RAISONS DE LUTTER NE MANQUENT PAS

Les salaires du textile sont les plus bas de toute la profession. Dans leur course au profit les patrons font subir aux ouvriers une exploitation qui confine de plus en plus à l'insupportable. Ou'on en juge !

FILATURE SAINT-LIEVIN

La filature Saint-Liévin est une usine très moderne qui travaille surtout avec du synthétique. Elle fait partie d'un groupe très en pointe : le groupe Mulliez. Ce groupe, associé à la banque Scalbert-Dupont contrôle Saint-Liévin, les tapis Saint-Maclou, la marque Phildar, les supermarchés Auchan. A quel prix ? Depuis le début de l'année, à Watrelos les salaires des 830 ouvrières et ouvriers de la filature Saint-Liévin dépendent

de trois notes : 0, 1, 2. Selon que vous serez mauvais, moyen, bon. Suivant des critères de sociabilité, productivité, assiduité, qualité du travail, vous aurez droit à une petite augmentation ou à rien du tout...

C'est la maîtrise qui juge et note. Rappelons que le salaire de base est de 13 F 80 de l'heure. L'usine tourne à plein rendement mais, plutôt que d'embaucher on augmente les cadences.

«En filature, ils mettent toujours une vitesse supérieure à celle qui devrait être. Si l'ouvrière ne s'en rend pas compte au départ, elle a cassé sur cassés et ses charges augmentent».

«Au peignage, les ouvrières ont des éruptions de boutons sur les paupières provoquée par l'utilisation d'une matière nocive».

L'équipe de nuit du peignage a débrayé récemment et obtenu une augmentation de 5 points des coefficients, 25 centimes de plus et deux heures d'arrêt payées pour le travail sur le fil spécial nocif.

FILATURE SION A WATTRELOS

149 salariés. 99 ouvriers. 60 sont en grève. Au bout

d'une semaine, comme il n'y a pas de résultats, loin de baisser les bras, ils décident l'occupation... La lutte se poursuit et ils ont déjà obtenu de premiers résultats (deuxième mois et demi au lieu du 13e mois). Là aussi les difficultés sont nombreuses. Comme dans beaucoup de ces moyennes entreprises, la majorité des travailleurs est immigrée et subit, de plus, des brimades racistes. Là aussi les raisons de lutter ne manquent pas. Voici quelques témoignages :

«5 femmes étaient enceintes. Elles ont toutes fait une perte».

«J'ai eu une crise de nerfs sur les machines. Il aurait presque fallu que je me mette à genoux pour avoir un cachet ; la contredame m'a dit : «Vraiment tu es une bonne comédienne»...»

«Beaucoup d'entre nous viennent du Douaisis. On prend le car à 11 h à Douai pour arriver ici à 12 h 30. Le travail commence à 13 h 30. Nous sommes de retour chez nous à 22 h 30».

Dernière information : le salaire est de 13 F 95 à 15 F 84. Il est de 16 F 84 pour le travail de nuit...

MOREAC

Moreac est une petite entreprise de confection de Tourcoing qui emploie quelques dizaines de jeunes ouvrières. La direction voulait les envoyer travailler à 70 kms de chez elles dans la société d'Hazebrouck de confection ouverte le 3 janvier par le même patron. «Non à la déportation» disent-elles et elles occupent depuis le 29 novembre 1979 leur atelier...

Pour elles aussi ce n'est pas facile ; dernièrement le courant a été coupé et elles s'éclairent à la bougie. Mais là aussi elles ont pris le chemin de la lutte, épaulées par l'Union Locale CGT. Prise de contact avec d'autres usines appartenant au patron comme à Fourmes, collectes aux portes des entreprises, manifestation dans les rues de Tourcoing le 9 février... Par ailleurs, elles fabriquent divers objets pour approvisionner leur caisse de solidarité financière, notamment des écharpes rouges.

Pour soutenir les ouvrières de Moreac contactez l'Union Locale CGT de Tourcoing, Tél : 01.48.34

Peignages : contre la liquidation

Avant de voir comment réagissent les travailleurs, regardons la situation du peignage français. Le peignage consiste à faire de la laine peignée à partir de la laine brute. La laine peignée alimente la majeure partie des filatures de laine en France.

L'EUROPE, UNE BONNE AFFAIRE POUR LES PEIGNEURS

Le Nord/Pas-de-Calais assure 90 % de la production française de laine peignée. En fait, on voit une concentration continue. Le peignage Amédée Prouvost qui est contrôlé par la Lainière de Roubaix fait à lui seul 45 % de la production. Le peignage de la Tossée à Tourcoing et le peignage Davarin à Auchel occupent la deuxième et troisième place. La construction de l'Europe a largement renforcé la position de ces groupes : la France fournissait en 1975 50 % de la production de laine peignée de la Communauté Economique Européenne. Si l'on regarde de près les chiffres, on remarque que, dans le cadre du partage international des tâches, la France s'est attribuée une position dominante en Europe aux dépens de la Belgique, de la Grande-Bretagne et de la RFA.

PRODUCTION (en milliers de tonnes)

PAYS	1955	1973
Australie	14	19
Belgique	18	12
Espagne	7	17
France	73	86
Grande-Bretagne	140	62
Italie	33	53
RFA	39	26
Japon	41	148
USA	58	29

Comme on le voit, la construction de l'Europe est loin d'être une stratégie du déclin pour les monopoles français.

LE REDEPLOIEMENT D'AMEDEE PROUVOST

Avec la crise de 1974, les difficultés commencent :

chaque pays tente de réduire ses importations. On assiste à certaines transformations :

— Liquidations des petits peignages au profit d'Amédée Prouvost. Ainsi, en 10 ans, les peignages des Francs, de Beaufort et Lepoutre sont avalés par Amédée Prouvost.

— Tendances à installer des entreprises à l'étranger, là où les conditions sont plus avantageuses pour le patronat (Espagne) et sur les lieux de production de la laine. Pendant ce temps là, les usines de la métropole ne sont pas modernisées. Un seul exemple : au moment où le peignage de la rue de Blida a été liquidé, ses cardes sont vendus à l'Australie. A ce moment là, le peignage Amédée annonce la création d'une usine en Australie.

Regardons les chiffres du commerce extérieur français de laine peignée :

IMPORTATIONS (en milliers de tonnes)

PAYS	1976	1978
CEE	4,8	3,9
Amérique du Sud	1,4	3,1
Espagne	0,4	1,7
Total	7,4	9,5

EXPORTATIONS (en milliers de tonnes)

PAYS	1976	1978
CEE	30,6	27,5
Italie	13,1	10,1
RFA	12,1	11,6
Total	36,4	32,5

L'augmentation des importations américaines et espagnoles correspond à l'implantation de filiales du groupe Amédée Prouvost. La situation actuelle ne peut donc être assimilée à une volonté de liquidation du peignage français même si la politique de la multinationale Amédée Prouvost se traduit par des fermetures d'entreprises et des suppressions d'emplois.

Barre recordman de hausse

Suite de la Une

Avec un indice officiel de 1,9 %, la hausse des prix de détail a battu un record au mois de janvier 1980. En effet si le chiffre lui-même est contestable — l'indice CGT est de 2,2 % — la flambée des prix elle ne l'est pas, constatée par tout un chacun. Ce chiffre particulièrement fort est le résultat de la hausse du coût des matières premières, notamment énergétiques *telles qu'elles ont été répercutés à la fois par le gouvernement et les entreprises* et, faut-il le dire, de la politique de libération des prix. Voilà une année qui commence bien. Et il y a tout lieu de craindre que la hausse annuelle pour 1980 dépasse notablement celle de 1979 qui avait été de 11,8 %.

Au vu de ce premier résultat on peut se convaincre que le premier ministre ne nous a pas fait une promesse en l'air en déclarant il l'a fait encore mercredi à l'Assemblée) que le maintien du pouvoir d'achat était devenu un objectif *«ambitieux»*. Pour éviter toute ambiguïté rappelons que pour l'année écoulée, la baisse du pouvoir d'achat des salaires a d'ores et déjà été, selon les statistiques officielles de 1,2 %. Chiffre mis en doute par Barre, qui ressemble en cela au médecin qui voudrait casser le thermomètre pour faire tomber la fièvre. Pourtant les faits sont là et les résultats de l'enquête de conjoncture réalisée auprès des ménages par l'INSEE en janvier font apparaître que

ceux-ci n'ont jamais été aussi nombreux, depuis 1974, à considérer que leur situation financière s'est dégradée.

Outre la hausse des prix il est évident que l'augmentation de plus de 2,5 % des cotisations sociales pèse lourd dans cette dégradation du pouvoir d'achat. Et celle-ci comme toujours frappe le plus durement ceux dont les salaires sont les plus bas. Ainsi le SMIC dont le montant brut est de 2 250 francs en février 1980(1) n'est en réalité que de 1 962 francs quand il est perçu, déduction faite des cotisations dont le taux cumulé atteint 12,80 % du salaire. Mais bien sûr Monsieur Barre n'entre pas dans ces détails lorsqu'il discourt sur le pouvoir d'achat.

Si les choses vont de mal en pis pour les travailleurs on aurait tort de croire qu'il en va de même pour tout le monde. La situation financière des entreprises — en particulier industrielles — est, elle, tout à fait satisfaisante.

Les objectifs gouvernementaux concernant «l'augmentation des marges» — entendez des profits — sont largement atteints. Voyons de plus près. Non seulement les patrons ont intégralement répercuté l'augmentation du coût des matières premières dans les prix à la production (ce qu'ils ont fait d'ailleurs avec anticipation), mais ces prix ont augmenté dans une proportion que l'INSEE qualifie pudiquement de «sensiblement plus grande». Comme quoi la libération des prix ne fait pas que des mécontents ! Dans le même

dans le prix de chaque unité produite a diminué (quand les prix industriels augmentaient de 12,1 % en 1979, le coût salarial unitaire n'augmentait, lui, que de 9,1 % et le poste matières premières n'intervenait directement que pour 1,8 % dans l'augmentation des prix).

Cette «bonne santé» financière des entreprises aurait-elle au moins des effets positifs sur l'évolution du chômage ? Pas le moins du monde. La statistique officielle prévoit pour les six premiers mois de 1980 une augmentation d'au moins 100 000 du nombre des demandeurs d'emploi. Dans ce domaine, la situation s'aggrave avec une régularité mathématique :

Chaque année la population active «potentielle» augmente de 250 000 personnes alors que les créations d'emplois n'atteignent que tout juste le chiffre de 100 000 par an. Précisons que dans le secteur industriel il n'y a globalement aucune création d'emploi, pire les effectifs sont réduits régulièrement au rythme de 1,5 % l'an (l'INSEE ne dit pas à quel rythme augmentent les cadences).

Ce sombre tableau offre peu de perspectives d'amélioration. En effet la période qui s'est écoulée depuis le début de l'année 1978 jusqu'à aujourd'hui est considérée comme une «phase d'expansion» avec un accroissement de la production industrielle de presque 10 % en deux ans. Cependant le sommet de la courbe est en passe d'être atteint et c'est le ralentissement de l'activité qui se profile sinon la récession. Dès maintenant

apparaît un début de rupture au niveau du marché avec le gonflement continu des stocks accompagné d'une réduction des carnets de commande des entreprises. Ce n'est certes pas la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs qui va contribuer à augmenter la demande intérieure. Quant à la demande sur le marché mondial si elle avait progressé de 7 % au cours l'année 1979, les prévisions optimistes envisagent qu'elle devrait tomber à 3 % cette année.

P. MARCEAU

(1) On annonce en même temps que la publication de l'indice de janvier une augmentation du SMIC qui pourrait être de 3,3 % au 1er mars. L'augmentation prévue ajustera le montant (brut) du SMIC à la hausse des prix officiellement enregistrée. L'ajustement périodique du SMIC sur l'indice des prix dernière son apparente rigueur quand au maintien du pouvoir d'achat masque en réalité deux escroqueries. Cette augmentation du SMIC ne rattrapera pas la perte de pouvoir d'achat enregistrée par exemple au cours des mois de janvier et février, mois au cours desquels les prix montent tandis que le montant du SMIC reste inchangé. Quelle est la validité de cet ajustement sur un indice des prix établi en fonction d'une gamme de produits et de services qui n'ont aucun rapport avec ceux qui sont présents dans le budget d'un salarié payé au SMIC ?

Editorial

La logique de la misère

C'est un bien triste record que celui qui vient d'être battu au mois de janvier : 1,9 % de hausse des prix. On n'avait pas vu — pas subi — cela depuis le mois de janvier 1959, où la hausse avait été de 2,4 %. Encore faut-il préciser pour la défense du ministre des Finances de l'époque, Pinay, le maître à penser de Barre, que cette hausse de janvier n'avait été que très conjoncturelle, la hausse totale de cette année 1959 n'était que de 6,5 %. Rien de tout cela aujourd'hui. Le chiffre de janvier n'est pas un accident, et tous les experts s'accordent à dire que la flambée des prix va continuer sur un rythme élevé, de l'ordre de 13 à 15 % l'an. Dans ses prévisions budgétaires pour 1980, le gouvernement avait tablé sur une hausse de... 9 %. Pour en terminer avec les comparaisons, signalons que les prix ont augmentés durant ce seul mois de janvier dans les mêmes proportions qu'au cours de toute l'année 1964 !

S'adressant aux Français la veille de la publication officielle de cet indice record, Giscard a préféré parler d'autre chose. Barre et Monory, eux, ont dû monter en première ligne, pour avancer les mêmes fallacieuses explications. Les raisons de la hausse des prix ? Elles sont multiples, à les entendre : il y a d'abord l'action des pays producteurs de pétrole, et celle des pays producteurs de matières premières. Il y a aussi «le désordre monétaire international». Il y a encore «les revendications excessives des Français». Et maintenant une nouvelle explication apparaît, telle que l'a développée Monory : la hausse des prix est due «à une trop forte demande des consommateurs». Les experts de l'INSEE ayant précisé que «l'examen du calendrier des hausses montre que les industriels, libres de leurs prix, et s'appuyant sur la fermeté de la demande ont anticipé les hausses».

Monory trouve cela tout à fait normal — ne sommes-nous pas en régime capitaliste ? — mais demande simplement aux Français de «faire preuve de civisme, en surveillant les prix et en modérant la demande».

Avez-vous vraiment besoin d'achat des vêtements, ou un appareil ménager, ou de la viande, ou des jouets pour les enfants ? Réfléchissez bien, car en achetant, vous faites le jeu des patrons spéculateurs. Voilà le raisonnement de Monory.

On le voit, les causes de la hausse sont multiples, aux yeux de nos gouvernants. Et finalement, les euls à n'y être pour rien ce sont eux ! Il est difficile de se moquer autant du monde. Car la réalité est strictement inverse.

Passons sur les propos de Barre, qui disait il y a quelques semaines encore que grâce à lui et sa politique, la France pourrait faire face à ce qu'il appelle le «second choc pétrolier» : aujourd'hui, tous les spécialistes, y compris gouvernementaux, s'accordent à reconnaître qu'en 1980, le chômage et les prix accéléreront leur hausse, tandis que le pouvoir d'achat, l'épargne, la croissance, les exportations, la production industrielle, baisseront. Passons sur les promesses fallacieuses, aussitôt démenties par les faits qu'énoncées, pour ne retenir que l'essentiel. Car, enfin, qui porte la responsabilité des difficultés que connaissent les travailleurs ? Ce ne sont pas les pays du tiers-monde, ce sont pas les travailleurs eux-mêmes. C'est Giscard, c'est Barre, c'est Monory. C'est le pouvoir, et c'est contre lui que nous devons diriger nos coups.

Trois faits valent d'être cités, qui prévisent bien ce qu'il en est en réalité de cette politique du pouvoir : en 1979, pour une hausse des prix totale de 11,8 %, la hausse du pétrole n'est intervenue que pour 2 %. Dans le même temps, les profits patronaux ont augmentés de 20 à 200 %. Enfin, le pouvoir d'achat des familles populaires a baissé. Détourner les difficultés économiques internationales vers les seules familles populaires, restaurer les surprofits patronaux, restructurer l'économie sur le dos des travailleurs, voilà bien les objectifs que poursuit Barre depuis plus de trois ans. Face à une telle logique du chômage et de la misère pour les uns, et de l'opulence pour les autres, il n'y a pas «d'explications» à prendre en compte, pas de «dialogue» possible, il n'y a pas de «propositions» à avancer, il n'y a qu'une seule voie, celle de l'action.

Nicolas DUVALLOIS

Hôpital Ste-Anne (Paris)

La direction mise en échec

Le mauvais coup

Les travailleurs de l'hôpital Sainte-Anne viennent d'infliger une lourde défaite à la direction qui voulait amputer sur la prime annuelle une somme de 30 millions, et instaurer une prime d'assiduité de 200 F aux infirmiers présents toute l'année, ceci dans le but de lutter contre l'absentéisme. En réalité, derrière ces mesures, la direction entendait d'abord tester la résistance des travailleurs face à l'austérité, diviser le personnel et créer de fait, une situation autoritaire qui ne résoud en rien le problème de l'absentéisme qui est avant tout évidemment un problème d'effectifs supplémentaires et de meilleures conditions de travail.

générale, le personnel est monté en masse dans les bureaux de la direction pour dire non à l'arbitraire. Devant l'intransigeance de la direction, il s'est mis en grève immédiatement. Le deuxième jour de grève, la direction recule. Et comme par miracle, les 30 millions volés la veille sont retrouvés. C'est déjà un premier succès mais ce n'est pas suffisant. L'exigence des organisations syndicales et des travailleurs c'est la suppression pure et simple de la prime d'assiduité, sans condition ni négociation. Après 5 jours de grève, la prime d'assiduité est supprimée alors que la directrice avait dit qu'il n'était pas question de revenir dessus.

l'ont obtenu grâce à leur mobilisation. Ils sont montés tous les jours massivement à la direction. Grâce à l'unité syndicale. Bien sûr, ce n'a pas toujours été facile : en assemblée générale, des débats vifs, des polémiques, sont apparues sur des questions telles que le comité de grève, la plate forme des élèves.

Mais à aucun moment, le personnel ne s'est divisé sur la lutte pour la suppression de la prime d'assiduité. C'est là un enseignement : l'unité à la base, sur des objectifs précis, par delà les différences, en dépit des luttes de chapelle, est possible.

UNE SITUATION NOUVELLE

Aujourd'hui, le travail a repris mais sans amertume. Au contraire, même si certes tout n'est pas réglé, et qu'il existe toujours un

lourd contentieux avec la direction. Sur la base de cette victoire, syndicats et travailleurs entendent faire avancer leurs revendications, toutes les revendications des travailleurs, infirmiers, élèves, administratifs, ouvriers, en créant un rapport de force par la mobilisation, par la grève, car la politique de la direction c'est d'enfermer les revendications des travailleurs dans des conseils techniques paritaires et de les renvoyer de conseils en conseils techniques paritaires où les travailleurs se font toujours avoir. Dorénavant, la direction devra y regarder à deux fois. Ce qui est remarquable dans ce succès, c'est qu'il intervient dans une période où tant de luttes échouent faute d'unité, de coordination, et il concrétise l'espoir des travailleurs : la lutte unie et résolue.

Correspondant

SEULE L'ACTION PAIE

La riposte ne s'est pas faite attendre. A l'appel des syndicats CGT, CFDT, FO, réunis en assemblée

UNITE SUR DES BASES DE LUTTE

Cette victoire, les travailleurs de Sainte-Anne

Achetez tous les jours,
dans le même kiosque,
le Quotidien du Peuple

Nouvelle croissance et vieux consensus

Le « haut comité de l'environnement », créé en 1970, vient d'être largement renouvelé par le premier ministre Barre. Ce comité, particulièrement actif de 1975 à 1978, sous Giscard donc, n'est pas anodin, puisque l'objectif qui lui est assigné est « de contribuer à l'effort collectif de réflexion sur la définition d'une nouvelle croissance ».

On reconnaît là un des grands thèmes de la politique giscardienne, tel qu'il était explicité, par exemple dans *Démocratie française*. La « nouvelle croissance », en l'occurrence, ce n'est rien d'autre que l'adaptation à la crise, en privilégiant le « qualitatif », puisqu'aussi bien « tous les besoins ne peuvent être satisfaits pour tous ».

Le thème de la « nouvelle

croissance » est aussi un instrument pour les tentatives giscardiennes de consensus, comme le montre la liste des personnalités que vient de nommer Barre. On y retrouve aux côtés du cancerologue Mathé et du président de la FNSEA Guillaume, des gens comme Jean-Claude Delarue, animateur de SOS-Environnement, et Alain Bombard, conseiller écologique du PS.

La relance de ce comité et son élargissement politique n'est évidemment pas dénuée de préoccupations électorales : les grandes heures du comité se situent juste avant les législatives de 1978, la dernière réunion s'étant tenue en juin de cette année-là. Et voilà que 15 mois avant les présidentielles, il renaît de ses cendres...

Accord entre élus municipaux du PCF et du PS L'union de la gauche bouge encore

Mardi 26 février, les responsables de l'ANECR ont rencontré les responsables de la FNESR, au siège de cette dernière. Rencontre sans intérêt ? Pas tant que cela, quand on sait que l'ANECR est l'association qui regroupe les élus du PCF, et la FNESR l'association qui regroupe ceux du PS. Et cette rencontre prend un intérêt particulier au vu du sujet de discussion — la situation des municipalités de gauche — et surtout des résultats.

Les élus du PCF et ceux du PS sont en effet parvenus à un accord, explicité dans un communiqué commun : « Les deux délégations favoriseront les convergences au sein des conseils municipaux, les mettant en

mesure de répondre aux besoins de la population tout en limitant l'accroissement de la pression fiscale ; pour y parvenir, elles conviennent de lutter contre le pouvoir giscardien pour arracher les moyens financiers nécessaires, défendre et élargir les libertés communales. Il s'agit en même temps, pour préserver et améliorer la collaboration entre les élus communistes et socialistes, de respecter, partout, l'accord national du 28 juin 1976 et les accords locaux de 1977 ».

Dans la querelle PS-PCF, la question des municipalités d'union occupe une place particulière. De très nombreuses difficultés sont apparues, liées évidemment aux affrontements d'états-

maiors ; mais la rupture des accords de 1976 représenterait un pas nouveau, décisif, vers la mort de l'union de la gauche, dans la mesure où, sur cette question du pouvoir municipal, les deux partis sont liés par une sorte de programme commun à l'échelon des communes. Ce pas, ni le PCF, ni le PS ne sont décidés à le franchir. On en a déjà eu la preuve en septembre 1979, lors du dernier « sommet » entre Fiterman et Beregovoy, puisque le seul point d'accord constaté avait été justement cette nécessité de préserver, vaille que vaille, les engagements communs dans les municipalités. La réunion de mardi a confirmé cette orientation des deux partis de gauche.

Ce nécessaire accord avec le PS embarrasse cependant la campagne de dénigrement systématique entamée par l'Humanité. Ainsi le journal du PCF donne-t-il très discrètement l'information, sous le titre « Echange de vues entre élus communistes et socialistes », avant de consacrer l'essentiel de son article à citer la déclaration liminaire de Marcel Rosette, président des élus PCF. Cette déclaration liminaire s'en prenait, en des termes très vifs, au parti socialiste. Ce dernier a évidemment répondu sur le même ton. Mais l'accord s'est fait quand même. Au nom d'un avenir que les uns et les autres entendent préserver.

N. D.

informations générales

10 ans de procédure contre un internement abusif !

Le 13 mars, la Cour d'appel de Lyon statuera sur la demande de Mlle Dominique Mathieu en révision de divers jugements intervenus depuis 1971, concernant l'internement qu'elle a subi en 1966 à l'hôpital psychiatrique Sainte-Madeleine de Bourg-en-Bresse, dans l'Ain. Dix ans de procédure, parce que pour se couvrir, le médecin et la direction de l'hôpital avaient produit aux juges une fausse demande d'internement.

Pendant ces 7 mois passés à l'hôpital, Dominique a subi électro-chocs, neuroleptiques, plus de soixante comas provoqués ! A sa sortie, elle est méconnaissable. Le « traitement » lui a fait perdre quarante kilos et perdre une bonne partie de ses cheveux. Elle décide d'introduire un recours en justice. Dans sa procédure, elle va de déboire en déboire : déboutée devant le tribunal administratif, le Conseil d'Etat la première chambre

civil, la Cour d'appel, la Cour de cassation... En 1978, elle obtient une copie de sa demande d'admission. Il s'avère alors qu'il ne s'agissait pas d'une demande d'admission volontaire (qui aurait été demandée par sa mère), mais d'une demande d'admission en service libre. En fait, il y a eu production et utilisation d'un faux, pour justifier les 7 mois d'internement de Dominique. Ce qui apparaît aussi, c'est qu'elle a été enfermée à la suite d'une erreur de diagnostic. Les psychiatres de l'hôpital prétendaient qu'elle était schizophrène, alors qu'elle souffrait de dyslexie, et que les échecs successifs que ce handicap entraînait dans son travail, l'avaient conduite à une tentative de suicide. Pendant quatorze ans, plutôt que de reconnaître leur erreur, ces psychiatres ont préféré la faire passer pour folle...

M.C.

Autonomistes bretons : encore des pourvois rejetés

La cours de cassation vient de rejeter les pourvois formulés par Lionel Cheneviere et Patrick Montauzier auteurs du plastage du château de Versailles en juin 1978. Ils avaient tous deux été condamnés en novembre de la même année à quinze ans de réclusion criminelle ; leur condamnation devient ainsi définitive.

Pour téléphoner au
Quotidien du Peuple

205-51-10

Clet Ansquer condamné à un mois de prison ferme

Plus de 3 000 manifestants à Quimper

Mercredi après-midi, se déroulait au tribunal de Quimper, une audience pas comme les autres : on y jugeait en effet un militant de Plogoff accusé « d'actions concertées menées à force ouverte » c'est-à-dire d'infraction à la célèbre loi anticasseurs. Il avait en effet participé à pratiquement toutes les manifestations à Plogoff depuis le début de l'enquête d'utilité publique. Les faits reprochés courraient sur plusieurs jours (insultes aux flics, jets de pierres...). Mais, dut reconnaître le procureur « il fallut attendre une occasion propice pour l'arrêter » car la population entière de Plogoff, tous derrière le maire et le comité de défense s'opposent au bon déroulement de l'enquête d'utilité publique. Des gardes-mobiles appelés comme témoins affirmèrent avoir reconnu Clet Ansquer de dos sur une photo de presse : pour tel autre il portait un ciré jaune (alors qu'en fait son ciré est vert). Mais pour chaque journée où il y avait eu un incident, il y avait au moins un flic qui jurait que l'accusé avait commis tel ou tel délit. En fait, comme le démontra brillamment Maître Mignard, du barreau de Paris, « on avait taillé un costume à son client ».

Les flics ayant reçu l'ordre de faire des arrestations à tout prix se jetèrent sur Clet Ansquer, pouvant ensuite tout à leur aise paufriner leur témoignage contre lui, jusqu'à en faire « le meneur particulièrement excité d'un groupe de jeunes ».

BANDITS DE GRAND CHEMIN

Dans son réquisitoire, le procureur s'en prit aux habitants de Plogoff, et en particulier à leur maire, les traitant de « bandits de grand chemin ». Les nombreux témoins de la défense eurent parfois du mal à se faire entendre. Plusieurs affirmèrent toutefois avec force qu'au moment de l'arrestation Clet Ansquer était seul et désarmé et qu'il fut projeté à terre puis matraqué et roué de coups de pieds. Jean-Marie Kerloch, maire de Plogoff, affirma notamment : « Clet Ansquer n'a pas à rougir ; son procès est celui de tous les habitants de Plogoff ». Pour Annie

Kerval, président du Comité de défense, « c'est toute la population qu'il faut arrêter ».

Le docteur Helias, médecin généraliste à Audierne, témoignait de la pesante occupation que subit la population du cap et des menaces dont il est l'objet à cause de son refus de la centrale. Brice-Lalonde lui, accusait le préfet et le gouvernement de « terrorisme ». Yves Legall, au nom de la société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne, dénonçait le fait que les conclusions négatives des études de plusieurs scientifiques de l'université de Brest et du Centre national pour la protection des océans sur le site de Plogoff étaient systématiquement omises dans le dossier présenté par EDF.

Les avocats de la défense démontaient la machination du procureur qui se montra particulièrement insultant pour certains témoins de la défense. Maître Mignard affirma : « La com-

mune de Plogoff nous montre l'exemple ! », tandis que Maître Teitgen comparait les mairies annexes à des cars de CRS et exhibait une grenade lacrymogène où un flic avait écrit : « Pour vos sales gueules de Bretons », provocant ainsi un murmure de colère dans la salle. Pour Maître L'Hour, la construction d'une centrale à Plogoff serait une « hérésie géographique » et un « sacrilège écologique ». Il demandait la relaxe, en affirmant que le combat, ne s'arrêterait pas là et que si Clet Ansquer était condamné, ce serait une condamnation morale de toute la population du cap. Après avoir délibéré quelques dizaines de minutes, le tribunal rendait son verdict : un mois de prison ferme.

Tout au long du procès qui, commencé à 15 h, ne se termina qu'après 19 h, le

soutien de la population se manifestait à l'extérieur. Face aux CRS et gendarmes mobiles qui entouraient le Palais de Justice, se tenait en permanence un groupe de plusieurs centaines de personnes, alors que plus de 3 000 manifestants défilaient en ville où de nombreux flics paradaient devant les bâtiments officiels. Devant le Palais de Justice, deux personnes ont été blessées par les flics, dont une jeune fille qui ne faisait que passer, un sac à provisions à la main, et dont la tête saignait. On apprenait aussi que plusieurs jeunes qui auraient été porteurs de gourdins et de couteaux avaient été interpellés durant la nuit précédente.

Correspondant
SUD-FINISTERE

ATTENTION

NOUVEAU COMPTE BANCAIRE

Tous les chèques
doivent être libellés ainsi :

AUJOURD'HUI PRESSE
Société Générale
200 208 66

Attention : les chèques ne doivent plus être libellés « Quotidien du Peuple ».

Les travailleurs de la Thomson CSF en lutte

Interview de militants CFDT de Thomson-Malakoff

Cela fait 5 mois que la lutte a démarré dans le trust. La plateforme intersyndicale de revendications porte sur : la 5e semaine de congés payés, les 35 h sans perte de salaire, 450 F plus 2,5 % d'augmentation et 3 000 F de salaire minimum net.

Nos correspondants ont été reçus par des militants CFDT à la Thomson-Malakoff.

► *Pouvez-vous dire quel type de matériel est fabriqué ?*

C'est du matériel d'électronique professionnelle. Ici, on travaille pour l'aviation, les radars. Une partie du trust travaille pour la téléphonie. Vingt six centres sont intéressés par la lutte actuelle, soit 30 000 personnes. Nous avons 7 à 8 000 grévistes dans les bons moments.

► *Il semble que vous ayez choisi des formes de luttes illégales ?*

Depuis le début, nos formes d'actions sont illégales. Un piquet de grève, c'est illégal, une occupation de secteur aussi, les emprunts de matériel également. En dehors des assemblées de travailleurs et des meetings, nos formes d'actions ont été illégales.

DES ACTIONS DIVERSIFIÉES

► *Plus précisément, sur les actions, qu'avez-vous fait ?*

Notre principe, au départ, était de faire mal à la production en faisant perdre le moins d'argent possible aux travailleurs. Ça nous a conduit à organiser la grève avec une moyenne de trois heures par semaine. On a divisé la boîte en quatre secteurs : chaque secteur se mettait en grève l'un après l'autre, tournant dans toute l'usine en chantant, coupant le courant dans les ateliers en actionnant les «arrêts d'urgence» (coups de poings), discutant avec les travailleurs, collants des autocollants... Ça se fait avec un certain folklore.

Une autre forme d'action, l'occupation d'un secteur à tour de rôle pendant une matinée. On discute avec les travailleurs, en particulier avec les non-grévistes, en s'efforçant d'en rallier un maximum au mouvement. Pendant ce temps là, le travail ne se fait pas, ou mal, et ça contribue à désorganiser la production.

Nous avons aussi adopté le mot d'ordre «vitesse de production = vitesse de négociation». Chaque travail effectué est sanctionné par un bon de travail où s'inscrit le temps d'exécution. On a coulé les temps. A la Thomson à Sartrouville, ils ont

même appliqué ce mot d'ordre plus systématiquement : dans les ateliers en grève, ils ont élus un responsable pour contrôler que la baisse de production est bien appliquée !

Et puis, nous avons fait des emprunts de matériels ainsi que des fiches de travaux. Ce qui nous a valu une assignation au tribunal des référés.

► *Pouvez-vous expliquer en quoi consiste ces fiches ?*

Elles concernent la sous-traitance. 60% de la production est sous-traitée. L'objectif des grévistes était de bloquer la sous-traitance. De là l'idée d'emprunter les fiches de travaux. Sans fiches, ils ne pouvaient rien faire.

L'action la plus dure a été la réorganisation du magasin : on a viré les étiquettes, mélangé les casiers... Ça été quelque peu chamboulé. Mais là, ça n'a pas toujours été bien pris par les travailleurs dans la mesure où on s'attaquait un peu à l'outil de travail. Il faut dire que la direction a mené sa propagande, pris des photos... pour déconsidérer les grévistes.

DEMOCRATIE ET UNITE

► *Est-ce que les formes d'actions sont discutées au départ ?*

Il faut dire qu'au départ, la grève a été déclenchée et dirigée par le haut. Car pour mener une grève dans un trust, il faut des actions coordonnées. Et on a toujours certaines difficultés à ce que la grève soit réellement prise en mains par les travailleurs ; certaines actions ont été faites à l'initiative de minorités militantes et discutées plus largement après.

Par ailleurs, les formes d'actions n'ont pas toujours fait l'unanimité, à part les manifestations nationales au siège de la Thomson, boulevard Haussman : ça fait la masse et ça regonfle le moral de tous.

► *L'unité syndicale est-elle bonne ?*

Ça n'a pas toujours été facile. La CGT au début, ne croyait à la bagarre sur le trust. Elle voulait la bagarre au niveau local. Elle s'est finalement rendue aux points de vue des travailleurs qui pensaient que c'était le seul moyen d'aboutir.

► *On n'a pas beaucoup parlé de répression ?*

La direction a fait des menaces de licenciements, des mises à pied, des retraits d'heure pour baisse d'activité (jusqu'à 60

heures). Elle nous a assignés deux fois en Référés pour «vol», à quoi on a riposté au niveau de toute la région parisienne. Elle a même envoyé l'huissier au domicile de certains délégués, mais là, elle s'est mis une partie des gens à dos.

► *Votre grève a mis la Thomson en difficultés, mais à quel point ?*

C'est difficile à dire. Le trust est organisé au niveau mondial. Et puis, il y a la sous-traitance, et au niveau syndical, nous n'avons pas de contact avec les travailleurs de ces boîtes.

Ceci dit, il y a aujourd'hui des retards sur le chiffre d'affaire, des délais qui ne sont pas tenus.

Mais cela suffit-il pour faire admettre au trust nos revendications ? Sur les salaires peut-être ? Il y a un semblant d'ouverture de négociations la semaine prochaine, le 27 février, on verra à quoi s'en tenir.

Bon courage !

Correspondants

CETEK (Blanzat - Banlieue de Clermont-Ferrand)

Non aux licenciements !

La Cetek, c'est ITT (plus de 90 % des actions). Sur les deux usines de Blanzat et de Fayat (banlieue de Clermont-Ferrand), il y avait en 1976 plus de 500 salariés ; aujourd'hui, il n'y en a plus que 250.

Comme le dit la section CGT, si on écoute la direction, chaque charette de licenciements s'est faite «pour sauver l'emploi», et toutes, chaque fois, ont été «la dernière». C'est pourquoi, aujourd'hui, la pillule des 87 nouveaux licenciements est un peu dure à avaler. Aussi la direction a-t-elle, cette fois-ci, utilisé un procédé particulièrement ignoble.

Le 20 février à 14 h 50, 10 minutes avant l'heure de la sortie (15 h), la direction s'adresse aux travailleurs : «Demain, restez chez vous ; votre lettre de licenciement est partie aujourd'hui, ne revenez pas à l'usine, attendez le facteur».

Comme le note la section CGT : «Nous n'avons même pas le droit de dire au revoir à nos camarades».

Après 20 ans de présence, 20 ans où on s'est vu pour grossir les profits, être ainsi jetés dehors, à la sauvette, comme des voleurs ou des pestiférés !

LES ARGUMENTS DE LA DIRECTION

L'argument de la direc-

tion, c'est qu'il faut arrêter la production des ballasts parce que la Pologne a lâché sur le marché des ballasts infiniment meilleur marché.

Pour un trust tentaculaire comme ITT, ces arguments sont peu convaincants.

D'une part parce que ITT, propriétaire de la Cetek, est en même temps fournisseur de la matière première (le cuivre). C'est ITT qui fixe les prix. Avec un tel système, on peut mettre n'importe quelle usine en déficit, à n'importe quel moment.

D'autre part, même si l'argument «polaïois» était exact, à qui fera-t-on croire que ITT n'a pas les moyens de reconvertir la Cetek vers d'autres produits ? Ce ne sont pas les moyens financiers qui manquent avec les bénéfices affichés par le trust en 1978 (+ 17,4 %), et 1979 est annoncée comme une année record, bien supérieure à 1978.

LA LUTTE

En riposte aux licenciements, l'usine de Blanzat a été occupée. Aussitôt, la justice gardienne des droits du capital, a ordonné promptement, en référé (dans ces cas là, il n'y a pas de lenteur), l'évacuation des locaux. Jusqu'à présent, pas trace de képis. Dimanche 24 février a été organisée une journée portes ouvertes. Le

matin, un conseil municipal extraordinaire (union de la gauche) a eu lieu à l'usine. Plusieurs initiatives ont été avancées : l'ouverture de la cantine aux grévistes, l'organisation d'une journée «Blanzat en lutte» etc...

A Blanzat, on mesure les difficultés et la taille de l'adversaire - ITT, ce n'est pas rien - mais on ne baisse pas les bras. ITT ne s'en tirera pas si facilement.

LA POPULARISATION ET LE SOUTIEN

La popularisation et le soutien à la lutte des travailleurs de la Cetek commence à s'étendre sur l'agglomération clermontoise. Dimanche, des délégations, des militants syndicaux d'autres usines, des travailleurs, s'étaient déplacés pour témoigner, s'informer, et organiser la solidarité. Signe de l'audience grandissante de la lutte, la visite du président du Conseil régional Auvergne, Maurice Pourchon (socialiste) à l'usine. Ces soutiens sont une bonne chose. Ça ne sera pourtant pas suffisant.

Toutes les luttes contre les licenciements, grandes ou petites, aussi bien MG à Gerzat, Montlouis à Clermont-Ferrand, que les syndicalistes ou LIP, l'ont montré : le problème clé, c'est l'organisation de la popularisation et de la solidarité.

Tout licenciement, où qu'il soit, concerne tous les travailleurs. A travers telle ou telle usine qui est touchée, c'est toute la classe ouvrière qui est frappée. C'est cette force de la solidarité ouvrière qui est capable de battre en brèche l'arrogance de trusts comme ITT. C'est pourquoi la journée porte ouverte a été une bonne initiative.

Il faut pourtant noter qu'il y a quelques difficultés. Le climat politique actuel n'est pas sans répercussion y compris à la Cetek. C'est ainsi que le journaliste du Montagnard (journal régional du Parti socialiste) s'est vu refuser un interview sur la situation de l'entreprise et la lutte des travailleurs de la Cetek par un délégué CGT. De même le correspondant du Quotidien du Peuple s'est entendu répondre : «Que s'il voulait faire un article, il n'avait qu'à lire les tracts et les communiqués de la Montagne» (ce qui a été fait) ! Il est évident que de telles attitudes sont sources de difficultés supplémentaires pour la lutte. Ce n'est pas ainsi qu'on contribuera à faire connaître et soutenir largement le combat de la Cetek.

La solidarité aux luttes contre les licenciements, c'est l'affaire de tous. Personne n'est de trop pour cela. Pour le soutien financier : Eric Calsayan CGT-Cetek.

Compte n° 37 03 127000 Blanzat

Correspondant QdP CLERMONT-FERRAND

SEIV-Automation (Evry)

4 jours de lutte pour le maintien et la garantie du pouvoir d'achat

Au 15 février, la direction voulait entériner 1,3 % de perte du pouvoir d'achat pour 1979 et n'avait accordé aucune augmentation en janvier ni en février.

Mardi 19 février, la section syndicale CGT appelait le personnel à 4 heures de débrayage pour le maintien du pouvoir d'achat. A 10 heures, l'atelier et l'électronique débrayaient à 100 % (maîtrise exceptée) et 70 personnes (sur 200) défilaient à travers ateliers et bureaux avec un cercueil pour célébrer «l'enterrement du pouvoir d'achat» (c'était Mardi-Gras). Puis avec une grande combativité, les grévistes faisaient le tour de la zone industrielle pour populariser leur mouvement.

A 15 heures, était décidée la poursuite de la grève et le lendemain, après discussion, une partie des bureaux se joignait au mouvement.

Les deux jours suivants, la grève était reconduite, avec le matin, aux portes, des piquets dissuasifs qui, sans empêcher les intérimaires de rentrer, ont beaucoup fait baisser leur rendement.

Enfin, vendredi matin, la majeure partie des revendications était satisfaite, la reprise a été décidée pour 14 heures dans la plus grande unité.



Les acquis sont les suivants : 0,7 % d'augmentation pour 1979 au 1er février, 2 % au 1er mars et 1,8 % au 1er avril.

Pour fin 1980, un engagement de la direction pour le maintien du salaire réel, avec cependant une clause restrictive sur la marche de l'entreprise. Les travailleurs en lutte sont conscients qu'ils devront obliger la direction à tenir cet engagement.

Cette lutte est caractérisée par l'unité et la

grande fermeté des grévistes, autour de leur section syndicale CGT qui a dirigé le mouvement. Toutes les décisions ont été discutées collectivement et prise à une large majorité.

Un début d'unité s'est réalisé entre atelier et bureau, c'est une force importante qui se construit et dont la direction devra à l'avenir tenir compte. Voilà l'acquis le plus important de cette grève.

Correspondant

Tandis que Tito sombre dans le coma
L'appel à la jeunesse yougoslave

L'état de santé du président Tito s'est aggravé sérieusement depuis mercredi. A l'heure où nous mettons sous presse, le vieux maréchal était placé en milieu stérile pour tenter de venir à bout d'une pneumonie. Tandis qu'il est toujours relié à un rein artificiel, une hémorragie interne s'était déclarée et Tito a sombré dans le coma.

La semaine dernière, au cours d'un rapport sur la jeunesse, Stane Dolanc, important dirigeant de la Ligue des Communistes de Yougoslavie, a déclaré : « Les jeunes gens de notre pays qui vivent dans la communauté autonome socialiste de la Yougoslavie multi-nationale, considèrent la liber-

ré, l'indépendance, l'égalité de toutes les nationalités comme les plus précieux acquis de la dure lutte de libération et de la révolution socialiste de notre peuple.

Ils ne permettront à personne, qu'elle vienne de l'extérieur ou de l'intérieur, de mettre en danger ces acquis. Ils sont déterminés à les sauvegarder à tout prix.

Stane Dolanc a également souligné : « Il faut faire comprendre aux jeunes la complexité de la situation internationale et le danger éventuel pour la sécurité de notre pays, pour qu'ils s'acquittent de leurs devoirs et obligations envers la défense nationale et l'auto-défense sociale et envers les acquis de la révolution socialiste ».

4 années de lutte armée du Front Polisario contre le Maroc

Tandis que le 27 février 1980, était célébré le 4e anniversaire de la proclamation de la République Arabe Sahraouie Démocratique*, la lutte armée dirigée par le Front Polisario se poursuit au Sahara Occidental. En effet, l'ancienne puissance coloniale, l'Espagne, contrainte de se retirer en 1976, signe l'accord tripartite de Madrid, livrant le Sahara Occidental au Maroc et à la Mauritanie. Le référendum d'autodétermination qui devait être organisé sous contrôle espagnol est annulé. Et la lutte armée sahraouie reprend, cette fois contre les troupes marocaines et mauritaniennes.

Mais le Front Polisario a remporté plusieurs succès, en particulier le 5 août 1979, l'accord de paix mauritano-sahraouie. Et plus de 100 pays reconnaissent le Front Polisario. L'ONU, l'Organi-

sation de l'Unité Africaine (OUA), les non-alignés soutiennent le droit à l'autodétermination du peuple sahraouie.

Il est urgent que le Maroc, armé par les USA et soutenu par la France, s'engage sur la même voie que la Mauritanie et cesse son agression au Sahara Occidental.

D'autant plus que les risques d'internationalisation du conflit existent, certaines grandes puissances ne dédaignant pas s'en mêler en espérant en tirer avantage pour elles-mêmes...

Claude LIRIA

* Soirée d'amitié avec le peuple Sahraoui organisée par les Amis de la RASD, mardi 4 mars à Paris.

92 bis bld du Montparnasse - 14e, avec des représentants du Front Polisario.

Remous en Egypte, en Cisjordanie et à Gaza

Tandis que les ambassadeurs d'Israël et d'Egypte ont présenté leurs lettres de créance, les protestations se multiplient dans divers pays arabes.

En Cisjordanie et Gaza occupés, les Palestiniens avaient proclamé le 26 février, jour de deuil et ils ont observé une grève générale. En Egypte même, 200 avocats du Caire se sont déclarés contre la normalisation avec Israël avant l'évacuation totale du Sinaï et la solution du problème palestinien.

La confédération syndicale égyptienne a déclaré qu'elle ne reconnaîtrait pas son homologue israélienne tant que celle-ci ne prendrait pas position sur la question palestinienne et contre l'implantation de colonies dans les territoires occupés depuis 1967.

Arrestations et procès en URSS

Selon Amnesty International, du 1er octobre 1979 au 24 janvier, 51 personnes ont été arrêtées ou jugées et condamnées à des peines allant jusqu'à 12 ans d'emprisonnement et d'exil, « pour l'exercice non violent des droits de l'homme ». Tels 9 membres du groupe de Surveillance des accords d'Helsinki, des membres de syndicats libres...

Cette liste exclue les personnes « que l'on pense avoir été relâchées après une période d'instruction ou de détention administrative ».

Amnesty International « réclame la cessation des abus de la psychiatrie à des fins politiques, et l'amélioration des conditions inhumaines de détention dans les prisons et les camps de travail correctif de ce pays. Elle est très alarmée par cette récente vague de répression. »

Afghanistan

Pénurie alimentaire, amplification de l'exode, démission d'un diplomate...

Les problèmes s'accumulent

Si l'on en croit les dernières informations, les occupants et leurs vassaux locaux ne sont pas au bout de leurs peines. En effet mardi la grève des commerçants continuait, à Kaboul et dans les autres grandes villes du pays. Très peu de magasins étaient ouverts, malgré les appels gouvernementaux, les pressions et les intimidations de la soldatesque qui contraignait les commerces d'alimentation à rouvrir. Dans ces magasins d'ailleurs, il est devenu quasiment impossible aujourd'hui de se procurer de la viande ou du pain ; le sucre, le riz, le lait, la farine commencent eux aussi à se faire rares.

D'autre part, l'ampleur

des moyens mis en œuvre pour ratisser Kaboul (quartiers bouclés et passés au peigne fin : des centaines d'arrestations) contredit la version officielle. Selon Radio-Kaboul et ses maîtres russes : les « troubles » auraient été provoqués par « une poignée de bandits ». Des tanks stationnaient encore mardi à tous les coins de rue, et le soir on entendait toujours des coups de feu (y compris d'armes automatiques) dans divers endroits de la ville.

Mercredi, dans les environs de Kaboul, une colonne militaire soviétique est tombée dans une embuscade tendue par les guérilleros. Il y aurait eu une

centaine de morts de chaque côté.

Mercredi 27, des membres de « l'Association des étudiants afghans en Iran » ont occupé l'ambassade

d'Afghanistan à Téhéran. Ils entendaient ainsi protester contre la répression qui a suivi les affrontements de ces derniers jours à Kaboul.

Communiqué

MEETING A LILLE

TROUPES RUSSES HORS D'AFGHANISTAN

Le 29 février de 19 à 22 heures sous le Beffroy de la mairie de Lille

Forums : D'où viennent les dangers de guerre ? Stands, exposition, livres, buffet.

A l'appel du PCML et du PCRml.

Au Baloutchistan : danger d'affrontement entre réfugiés afghans et population locale

Selon un reporter de l'Agence France-Presse, sous la pression des derniers événements, de nombreux afghans au sud du pays (région de Kandahar) ont traversé la frontière du Pakistan pour s'installer dans la région frontalière du Baloutchistan. Or, cette région est très pauvre et les habitants ont cru que les réfugiés allaient s'installer sur leurs terres, ce qui a déclenché des incidents. Certains militants autonomistes Baloutches, qui soutiennent l'URSS et le gouvernement de Karmal, ont indiqué qu'ils allaient faire en sorte que ces réfugiés (qualifiés de « pillards » et de « ban-

dits ») ne restent pas au Baloutchistan. Il y a donc un danger réel d'affrontements... et un prétexte pour une intervention de l'URSS ?

Il n'est pas signalé de points de friction dans les autres régions où les réfugiés sont massés (tel Peshawar principalement ou plus au nord). Cependant le gouvernement pakistanais envisage de déplacer une partie de ces populations, car l'exode des populations afghanes est loin d'être terminé et leur afflux massif n'est pas sans lui poser de problèmes.

Claude LEBRUN

Un représentant du gouvernement afghan donne sa démission

Lors de la séance de clôture de la session plénière des pays non-alignés, le 22 février, Abdul Rahim Ghafoorzai a déclaré :

« Je voudrais exprimer, au nom de mon peuple, la protestation, la condamnation de l'indignation de la nation afghane, musulmane et libre, contre l'invasion scandaleuse de l'Afghanistan non-aligné par une superpuissance ».

« L'occupation sera temporaire et le peuple afghan qui mène une lutte d'envie de libération à travers le pays, sera capable

de recouvrer sa libération et de libérer son pays de la domination d'une superpuissance ».

Il avait participé à l'Assemblée générale de l'ONU sur l'Afghanistan, comme membre de la délégation afghane. Il participait à celle des non-alignés en tant que « représentant spécial » de son gouvernement, c'est alors qu'il a annoncé sa démission !

Voilà un élément de plus qui ne va pas renforcer la « stabilité » du pouvoir fantoche de Kaboul !

« Les Etats-Unis violent le droit international à l'encontre des Indiens » déclare le Comité de soutien aux Indiens d'Amérique

Les Jeux Olympiques d'hiver se sont déroulés à Lake Placid, dans l'enceinte d'une future prison. Ce que beaucoup de gens ignorent encore, c'est qu'il s'agit d'un territoire appartenant aux Indiens de la tribu des Mohawks, que les USA occupent au mépris du droit international. En effet, les USA n'ont aucun droit sur ce territoire « depuis le 17e siècle » date à laquelle « la nation Mohawk a conclu des traités d'Etat à Etat avec l'Angleterre, la France, les Pays-Bas et les USA ». C'est ce qu'indique un communiqué du Comité de Soutien

aux Indiens d'Amérique*. Celui-ci déclare également : « Aussi odieuse que soit l'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques, les USA sont en très mauvaises position pour menacer de boycott les Jeux Olympiques de Moscou, alors qu'ils organisent eux-mêmes les Jeux Olympiques d'hiver en territoire occupé. D'autant plus que cette atteinte à la souveraineté Mohawk n'est pas un cas isolé mais simplement un exemple parmi tant d'autres de la façon dont les Etats-Unis violent de manière systématique le droit international à l'encon-

tre des Indiens. Dans le même ordre d'idée, 27 sociétés multinationales se préparent à exploiter, avec la bénédiction du gouvernement, l'uranium et le charbon des Collines Noires (Sud Dakota). Territoire qui d'après le traité de Fort Laramie, toujours valable, appartient de manière incontestable aux Sioux.

Plus récente et plus claire la décision du président Carter d'aménager le territoire Shoshone pour y déployer les missiles MX. Sur cette partie du Nevada, les USA n'ont aucun droit à faire valoir : elle appartient au

territoire Shoshone depuis 1863, traité de Ruby Valley. Si le projet se réalise, la région sera sillonnée en permanence par des camions porteurs, au total, de 200 missiles nucléaires. Donc, non seulement, les Shoshones seraient spoliés de leur territoire ancestral, mais serviraient de cible de choix en cas d'attaque atomique russe.

* CSIA, 14 rue de Nanteuil, 75 015 Paris, permanence le mercredi de 20h à 22h

Vue par l'Humanité : la lutte des habitants de Plogoff

Il faut voir chaque matin les gendarmes mobiles utiliser les engins de l'armée manier la pelle et le balai pour débayer les débris de toute sorte qui barrent l'accès aux mairies annexes, débris, carcasses de voitures que les habitants déposent chaque nuit. Le soir à 17 heures, c'est maintenant de 800 à 1 000 habitants qui viennent crier leur désaccord avec la centrale, l'enquête bidon et la répression policière. Ce mercredi avait lieu le procès de Clet Ansquer, manifestant arrêté à Plogoff. C'est ce jour que l'Humanité a choisi pour essayer de discréditer la lutte de la population de Plogoff et du cap Sizun.

On peut se demander si l'envoyé spécial de l'Humanité s'est effectivement rendu sur place. Ou'on en juge. Dès l'introduction l'article en page 4, signé J.L. Mano, annonce la couleur : « Plogoff a quelque peu changé de visage lundi matin. Les vacances de février terminées, une partie des provocateurs professionnels qui y avaient établi leur quartier sont retournés à leurs études. Reste le PS qui tente, avec les « antinucléaires de choc » de maintenir un climat tendu. »

Déjà au début de l'enquête d'utilité publique la fédération du Sud-Finistère du PCF avait regretté « qu'un certain nombre d'antinucleaires aient créé un cli-

mat de haine et de violence qui ne permet pas au débat démocratique de se dérouler ».

Mais qui est à l'origine du « climat de haine et de violence ». N'est-ce pas la présence pesante de 7 escadrons de gendarmes mobiles renforcés depuis le week-end dernier par un escadron de gendarmes mobiles parachutistes qu'on a fait monter de Mont-de-Marsan ? Leur refus de la présence policière, les habitants de Plogoff l'ont manifesté en signant massivement la pétition en mairie (72 % des inscrits sur les listes électorales l'ont signée). « Des antinucléaires de choc », « des spécialistes des gros coups », voilà ce

qu'a vu l'envoyé spécial de l'Humanité. Alors que tous les jours de 800 à 1 000 personnes viennent manifester leur hostilité à la centrale et à l'enquête. Voilà une bien curieuse conception des masses. Lorsque nous étions à Plogoff, nous avons vu les habitants la nuit autour des barrages et s'opposant à l'entrée des forces de police. Ce n'est pas une poignée d'« importés de la région parisienne » qui chaque nuit déposent du lisier et toutes sortes de matériaux sur la route, ce n'étaient pas eux qui labouraient le site de Saint-Yves la nuit avant l'arrivée des mairies annexes.

« PROVOCATEURS PROFESSIONNELS »

La population de Plogoff est présentée dans l'Humanité comme une masse de badauds crédules qui seraient abusés par les « antinucléaires de choc » : « La température de l'eau va augmenter de 8 degrés », affirme-t-on ici. « Les femmes deviendront stériles », reprend-on là.

« Le débat sérieux fait défaut » affirme cet envoyé très spécial, en effet et l'on peut se demander pourquoi il ne parle pas des sujets sur lesquels l'enquête d'EDF fait l'impasse ; par exemple le rejet du fluor radioactif dans la mer, les trucages de la maquette présentée par EDF sur laquelle certains travaux ne figurent même pas.

Dans les deux articles,



Qui sont les provocateurs professionnels ?

il semble que décidément la cible de l'Humanité soit ceux qui refusent la centrale et non pas les forces de police et EDF qui veulent imposer l'enquête et la centrale.

« TROP JEUNES »

« L'ombre de Kaboul flotte sur Plogoff » ont écrit certains. « PCF collabo » clament d'autres, sans doute trop jeunes ou trop peu instruits pour connaître la signification du mot et l'innocence de l'accusation lorsqu'elle s'adresse aux communistes. »

Trop jeunes ceux qui se sont battus les armes à la main contre l'invasisseur nazi, trop peu instruits ceux qui ont formé les premiers détachements des

forces françaises libres ?

Ils seraient dans le camp du « renoncement et du déclin » les marins-pêcheurs de Brest, de Guilvinec, qui s'inquiètent de voir disparaître toute la faune côtière, les agriculteurs qui ne veulent pas perdre leur possibilité de travail ?

S'il y a une « campagne d'intoxication » comme l'affirme l'Humanité, elle ne vient pas de la part d'« antinucléaires de choc » ou du PS, mais bien de la part d'EDF qui présente un dossier truqué et impose une enquête bidon à grand renfort de gendarmes mobiles.

Parler de « provocateurs professionnels » le jour où

Clet Ansquer passe en procès est très grave. Les provocateurs ne sont-ils pas les gendarmes mobiles qui quadrillent carrément la région, bouclent le village tous les soirs vers 17 heures, rasent les manifestants avec leurs hélicoptères avant de projeter leurs grenades offensives. L'auteur de l'article est par ailleurs bien muet sur EDF et les superprofits qu'il réalise avec le nucléaire au mépris de la sécurité des populations. La première violence ne constitue-t-elle pas à imposer à la population une centrale contre son gré. Décidément l'envoyé spécial de l'Humanité a une vision bien déformée de la réalité !

Léon CLADEL

Les « méthodes » du commissaire Morineau

Le commissaire Morineau, directeur départemental des polices urbaines du Finistère, ne manque pas de souffle : mis en cause suite à l'interpellation musclée, de plusieurs jeunes, des fichages anthropométriques qui s'en étaient suivis, il a froidement déclaré qu'il s'appuyait sur une loi du 27 novembre 1943, loi promulguée par le régime de Vichy. D'autre part, Marie-Laurence Philipponneau brutalisée lors de son interpellation, a porté plainte.

Succès des locataires dans le Xe Faire appliquer la loi de 48 dans les immeubles anciens

Les locataires du 75 rue du Faubourg Saint-Martin viennent de remporter une grande victoire contre leur propriétaire madame Meder. Le 18 janvier 1980, le tribunal de grande instance du 10ème arrondissement vient de leur donner raison dans le litige qui les opposait à leur propriétaire sur le prix des loyers. Il lui a ordonné de rembourser 13 millions de centimes à 11 locataires.

C'est la première manche d'une longue lutte qui dure depuis un an qui vient de se terminer. En effet, les locataires de cet immeuble de la rue du Faubourg Saint-Martin, excédés par l'attitude de leur propriétaire qui maintenait leur concierge dans la misère et n'entretenait pas l'immeuble, ont décidé de se constituer en association, voilà un an, en janvier 1979. L'association se constitue tout de suite dans la lutte : par le refus de payer 150 F pour une clé de boîte aux lettres quand Mme Meder fait mettre des boîtes aux lettres à la mort du concierge.

LIBERALISATION ABUSIVE DES LOYERS

Les loyers ont été « li-

bérés » dans l'immeuble au fur et à mesure des nouvelles locations. Les locataires décident de faire des surfaces corrigées, et il se révèle vite que tous les locataires paient des surloyers, tout à fait illégaux. Aussitôt, l'association, avec le soutien de la CGL, entame la longue procédure pour faire appliquer la loi de 1948. Le 20 avril, une plainte est déposée devant le tribunal de grande instance du 10ème pour 11 locataires à la fois, chose jamais vue par les juges du 10ème ! Le 18 janvier 1980, le jugement était rendu : la propriétaire a perçu des surloyers qu'elle doit rembourser aux locataires. Le tribunal fixe des loyers au tarif établi par la loi de 1948, ce qui les fait baisser en moyenne de 50 %. Et comme il n'y a pas de délai pour les sommes perçues en trop par la propriétaire, elle est redevable aujourd'hui de près de 13 millions de centimes pour la totalité de ses 11 locataires. Le juge a donné entièrement raison aux locataires, et pour le prouver, il a décidé « l'exécution provisoire », c'est-à-dire que la propriétaire est obligée de payer, même si elle veut faire appel. En effet, le juge estime que la procédure

en appel, qu'il ne peut empêcher, ne serait dans ce cas qu'une manière détournée de gagner du temps et de ne pas rembourser les locataires. La propriétaire est donc obligée de payer tout de suite.

CONTINUER LA LUTTE

De cette belle victoire, l'association sort renforcée, et aujourd'hui, la quasi totalité des locataires de l'immeuble y ont adhéré. De nouvelles surfaces corrigées vont être faites, et surtout, la lutte continue contre les attaques de la propriétaire et de la société de gestion qui a pris en charge l'immeuble. Les charges sont exigées sans justifications aucunes, de nouvelles hausses sont demandées sur les loyers de certains locataires très anciens qui n'avaient pas été touchés par la « libéralisation » abusive. Et l'immeuble est maintenu dans un état d'entretien et d'hygiène absolument intolérables. Une grève des charges vient de démarrer.

Cette lutte des locataires du 75 rue du Faubourg Saint-Martin illustre à merveille la terrible exploitation que subissent les locataires dans bien des immeu-

bles anciens de Paris. Les propriétaires abusent très souvent de l'isolement des locataires et de leur ignorance de la loi qui les protège. En effet, malgré un début de libéralisation, la loi de 1948 s'applique encore à de nombreux appartements anciens. Et elle est très mal connue. Il ne suffit pas comme on le croit généralement qu'il y ait un minimum de confort dans l'appartement (WC et salle de bain) pour qu'il ait un loyer libre : il faut toute une série de normes complexes (surfaces des pièces, aérations, agencement) qui sont souvent inconnues.

C'est pourquoi l'association du 75 rue Faubourg Saint-Martin envisage de créer, avec la CGL, une permanence sur le 10ème pour informer les locataires et les aider à faire respecter leurs droits. Maintenir la loi de 1948 et lutter pour son application, c'est aussi lutter pour le maintien dans Paris de ses habitants, et surtout les plus défavorisés, que des loyers exorbitants rejettent dans les banlieues de plus en plus lointaines.

Claire MASSON

Toulouse Non aux agressions et intimidations racistes !

A la suite des différentes agressions qu'ont subies des travailleurs et des étudiants étrangers dans la région et sur Toulouse, après la campagne d'affiches racistes qui nous rappellent les années 1973-1974, nous dénonçons les actes suivants :

- A Bagatelle, une enfant algérienne de 7 ans a été enfermée dans le local des poubelles par une habitante raciste du quartier.
- Un étudiant mauritanien a été sauvagement « natraqué » par des jeunes racistes.
- Tout récemment, un travailleur marocain de la Côte Pavée a reçu trois coups de fusils sans aucun autre mobile que le racisme, à son appartement situé au 5e étage, les coups venaient de l'immeuble d'en face.
- Et d'autres, comme l'agression d'un africain écrasé volontairement par une voiture, Ali Abdoul torturé, Idemran Moh assassiné,...

Devant de tels actes que nous dénonçons, nous mettons la municipalité et les autorités locales en face de leurs responsabilités, ainsi que les différentes associations et partis politiques.

Nous ne demandons certainement pas un redoublement de la surveillance, mais que des mesures soient prises contre les coupables et non pas une intimidation envers les agressés.

Association socio-culturelle de l'immigré
Permanence au Centre social CAF de Bagatelle
Tél : 40.43.07 Tous les mardis et jeudis de 18 à 20 h

Le Quotidien du Peuple

Directeurs politiques : Jacques Jurquet, Charles Villac
Rédacteurs en chef : Pierre Burnand, Gérard Privat

Le Quotidien du Peuple
Adresse postale BP 225 - 75927 Paris cedex 19
Directeur de publication : Y. Chevet
Imprimé par ILN-Paris, Distribué les NMPP
Commission paritaire : 56 942
Libeller les chèques à « Aujourd'hui Presse »
Société Générale 200 208 66

Le congrès de la Section Nationale des Fermiers et Métayers : deux jours de débats intenses

Par Yves LEPIC

Mardi 19 février et mercredi 20 février 1980 a eu lieu à Paris le congrès de la Section Nationale des Fermiers et Métayers, section spécialisée attenante à la FNSEA. L'ambiance a été chaude tout en étant sereine. Toutes les interventions ont été placées sous le signe de la lutte.

Deux jours de congrès nous auront plus appris sur la situation des fermiers et métayers que de longs rapports du ministère de l'Agriculture et autres organismes spécialisés dans le domaine agricole.

LA LOI D'ORIENTATION

Fermiers et métayers constituent une grande partie des exploitants dans l'agriculture. Mais on ne leur reconnaît pas ce titre. Ce sont leurs propriétaires qui sont déclarés comme exploitants. Peu importe que ces propriétaires soient avocats, notaires, préfets, médecins, instituteurs, professeurs ou exploitants petits ou gros en retraite, du moment qu'ils ont la terre ils sont assimilés à des exploitants.

Au cours des deux journées de travail aucun intervenant n'a soutenu le volet foncier de la future loi d'orientation. En effet, ce volet foncier remet en cause de manière non équivoque les droits et avantages acquis des fermiers et métayers concernant les terres à travailler, les cumuls, les droits de préemption en cas de vente de la terre par le propriétaire.

Pour les fermiers et métayers, qui dans leur très grande majorité n'emploient pas de main-d'œuvre, et sont des petits et moyens paysans, la terre est leur outil de travail et non un moyen de spéculation pour s'enrichir à bon compte sans travailler. Avec la loi d'orientation, qui sera très prochainement définitivement adoptée, les propriétaires pourront disposer de leurs terres comme bon leur semble, accaparer des terres pour en faire ce qu'ils veulent, expulser les fermiers et les métayers pour profiter de leurs terres comme bon leur semblera.

De plus cette loi d'orientation, véritable couperet de guillotine, institue les baux de carrière (1) à prix libre. Vous avez bien lu : à prix libre. Heureux ceux qui ont de l'argent car ils pourront obtenir le droit de travailler. Aux autres, le chômage sans indemnisation. De plus des baux provisoires d'un an sont institués dans le cas où le fils, la fille, le neveu du propriétaire souhaiteront travailler la terre, mais qu'il n'a pas encore fini ses études. La situation du fermier sera encore plus précaire qu'avant.

Si cette loi est votée telle qu'elle est et même légèrement améliorée, cela constituera une victoire pour la FNPA (Fédération Nationale de la Propriété Agricole), présidée par M. de Coniac, qui sévit en tant que propriétaire dans l'Ille-et-Vilaine. D'ailleurs, le journal de la FNPA s'est déjà réjoui que leurs propositions en matière de foncier soient adoptées.

Les congressistes n'ont pas demandé le retrait du volet foncier de la loi d'orientation, mais ils savent qu'ils ont peu d'espoir de voir leurs revendications satisfaites. Ils tentent des démarches auprès des parlementaires, mais ont-elles quelque

chance d'aboutir, on peut sérieusement en douter.

LA FNSEA

Nous ne sommes pas surpris, quant à nous des prises de position des dirigeants de la FNSEA concernant cette loi d'orientation. Dans son rapport moral, Paul Le Saux, secrétaire général de la SNFM, a donné lecture d'une lettre de François Guillaume (2) envoyée aux parlementaires de la majorité, membres de la commission spéciale (celle qui a préparé le texte de la loi d'orientation soumis au débat de l'assemblée nationale). Pour nous cette lettre est révélatrice de l'identité de vue fondatrice qui existe entre la direction de la FNSEA et le gouvernement. Voici ce que dit cette lettre : « Aux lendemains du vote à l'assemblée nationale de la loi d'orientation agricole, je tiens à vous remercier pour l'ardeur que vous avez mise au service de notre agriculture.

Mieux que quiconque vous savez les nombreuses embûches qui menacent encore ce projet, la vigilance est donc de rigueur. Les agriculteurs, qui ont comme tâche non seulement de nourrir les hommes, mais encore de donner à ce secteur de la vie économique si indispensable, le rang qui lui revient en Europe, auront besoin de parlementaires tels que vous, attentifs à tout ce qui se passera d'un point de vue législatif, en ce domaine. C'est à ce prix seulement que cet ambitieux projet de loi donnera des résultats comparables à ceux obtenus par la première loi d'orientation qui a tant marqué notre agriculture et sans laquelle rien de durable n'aurait été fait. »

C'est du cynisme à l'état pur. François Guillaume connaît parfaitement les résultats de la première loi d'orientation. Si la France est devenue le 3^e exportateur mondial de produits agricoles, si la productivité a considérablement augmenté, c'est à quel prix ? 1,2 million d'exploitations ont disparu en vingt années d'application de la loi d'orientation. Est-ce là les résultats comparables qu'attend François Guillaume de la deuxième loi d'orientation ? Neeser, le président de l'AGPB (producteurs de blé) est plus clair et précis quand il avance le chiffre de 400 000 exploitations devant subsister après l'application de la deuxième loi d'orientation. Guillaume comme Seyriès qui représentait la FNSEA, le 20 février à la tribune du congrès de la SNFM, avançant eux « qu'il doit rester le plus grand nombre possible d'agriculteurs à la terre ». Mais voilà, prudents, ils n'osent pas avancer de chiffres pour ne pas « brusquer » les petits et moyens paysans surendettés.

Les congressistes ont bien fait ressortir tous les dangers de la loi d'orientation agricole qui au nom du libéralisme et du productivisme élimine les plus faibles, les moins nantis au profit des magnats de la terre et de la finance. La FNSEA peut-elle compter dans ses rangs, à égalité de droits (théoriques), des bailleurs (propriétaires) et des preneurs (fermiers et métayers) ? Cela a semblé impossible aux congressistes qui ont demandé que la « maison du syndicat » soit fermée aux bailleurs.



Le 13 mai 1979 des dizaines de paysans sont venus labourer les terres de Kerboyer que tente d'accaparer le cumulard Herry, marchand de bestiaux. « Justice » vient d'être rendue, les paysans ont été condamnés. Le droit de propriété prime le droit au travail.

POUR LE DROIT D'INVESTIR

La deuxième journée a été particulièrement placée sous le signe du droit à l'investissement pour le preneur. Le preneur comme tout autre petit ou moyen paysan doit suivre, que cela lui plaise ou non, qu'il soit anticapitaliste ou pas, l'évolution technique et augmenter sa productivité parce que ses revenus y sont étroitement liés. S'il ne le fait pas c'est comme s'il se suicidait.

A l'heure actuelle si un preneur veut investir il doit en demander l'autorisation à son bailleur qui est libre de refuser ou d'accepter. Les fermiers et métayers veulent pouvoir investir librement sans en référer à leur bailleur. Les congressistes ont aussi demandé à ce que leur soit payée une indemnité de départ lorsqu'ils ont apporté des améliorations à l'exploitation tant au niveau du foncier, de l'habitat, que des méthodes culturales. Ils trouvent parfaitement injuste que ce soient les bailleurs, souvent non exploitants, qui profitent des améliorations pour spéculer, augmenter

les fermages quand se présente un nouveau fermier ou métayer.

Les congressistes ont réclamé des arrêtés préfectoraux garantissant le droit à l'indemnisation et précisant les méthodes déterminant le montant de l'indemnité de départ.

Le rapport présenté à cette occasion par Michel Bousquie et Joannes Bissuel, membres du Conseil d'administration de la SNFM, a été adopté à l'unanimité moins une abstention. Il n'était pas initialement soumis au vote mais de nombreux congressistes et les deux rapporteurs l'ont demandé.

Toutefois des modifications seront apportées dans une partie du document car les métayers ne se retrouvaient pas dans les propositions présentées.

L'après-midi du mercredi a été consacré au vote de la résolution générale et à un débat avec un représentant du ministre qui tenta de justifier les dispositions de la loi d'orientation en matière de foncier. Il se fit quelque peu chahuter par les congressistes qui ne furent pas dupes de ses explications.

En fin de congrès une motion de soutien proposée par le président Abéguilé fut adoptée à l'unanimité. Cette motion soutenait les militants syndicalistes du Finistère condamnés à des peines de prison ferme pour avoir osé s'opposer à un cumulard du nom de Herry.

Bref ce congrès fort intéressant montre les potentialités de lutte qui existent contre la loi d'orientation et aussi la volonté d'authentiques syndicalistes paysans de se battre pour le droit au travail à la terre, pour le maintien d'avantages acquis et leur extension.

(1) Bail de carrière : un bail est un accord entre le bailleur et le preneur au titre duquel le fermier a le droit d'exploiter. Il est dit de carrière dans le cas où il dure tout le temps où le fermier exploite.

(2) François Guillaume : nouveau président de la FNSEA.